



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr – <http://www.fnlp.fr>



<https://fr-fr.facebook.com/federationnationalelibrepensee>



@LP_Nationale

- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

Affaire Baby-Loup : ***Les faits sont têtus, les têtus*** ***sont défaits une nouvelle fois !***



Les plumitifs aux ordres, les « *juristes* » à deux sous, les xénophobes sans frontière politique s'étranglent de rage. Malgré toutes leurs combines, la roue de l'Histoire avance. Non seulement le **Comité des Droits de l'Homme de l'ONU** a bien condamné la France dans cette affaire, mais la France sera contrainte de modifier sa législation suite à cette décision.

C'est ainsi que le journal *Le Monde*, peu suspect de sympathie pour la **Libre Pensée**, publie ce jour un article dans lequel le **Premier Président de la Cour de Cassation** indique qu'il a informé les magistrats du siège et du Parquet que la jurisprudence va changer sur la question juridique posée par l'**affaire Baby-Loup**. Ruinant toutes les constructions besogneuses des xénophobes de tous poils, la justice devra tenir compte, à l'avenir, de la décision du **Comité des Droits de l'Homme de l'ONU**. La digue des xénophobes est en train de craquer.

La **Cour de Cassation** confirme que la restriction imposée par **Baby-Loup** n'est pas « *proportionnée à l'objectif recherché* ». Le cercueil judiciaire de cette triste affaire va être définitivement refermé et la **Libre Pensée** s'en félicite. Que de borborygmes et de billevesées n'a-t-on pas entendu sur la décision du CDDH de l'ONU ? Mais force reste au Droit.

La Libre Pensée publie ci-joint :

- Une analyse juridique complète de la décision du **CDDH de l'ONU**
- Les Communiqués des Confédérations syndicales **Force Ouvrière** et **CGT** qui rejoignent en tous points notre analyse.
- Un article de *Libération* qui commente un commentaire du **Canard enchaîné** et la correction très honnête de celui-ci.
- L'article du *Monde* sur la **Cour de Cassation**.

Chacun, en toute objectivité, pourra ainsi se faire un jugement raisonné.

Le salarié restera un citoyen dans l'entreprise !
La Liberté de conscience vient d'obtenir une nouvelle victoire !

Paris, le 8 septembre 2018